

La fermeture de la Chine aux déchets plastiques, une opportunité pour le recyclage en France? La réponse du SRP (31/01/2018).



Indiscutablement, les régénérateurs membres du SRP, se réjouissent que l'export des déchets plastiques d'origine France, se voit privé d'un exutoire important d'environ 170 kt. C'est un gisement important auquel ils n'avaient plus accès. En effet les détenteurs de ces déchets peu ou pas triés privilégiaient les prix d'achats attractifs proposés par les acheteurs chinois. Ces derniers étaient en effet assurés de pouvoir les compenser par des coûts de main d'œuvre non qualifiée notablement plus faibles pour les transformer en MPR de qualité incertaine. Une bonne partie de ces MPR revenait en Europe incorporée dans des articles sans que leurs utilisateurs aient la certitude de leur conformité à l'ensemble des réglementations en vigueur (REACH en particulier). Ce n'était pas bon pour notre économie et encore moins pour l'environnement !

Avoir à nouveau la possibilité d'accéder à ces flux constitue donc une opportunité que les régénérateurs entendent saisir soit pour faire enfin tourner leurs usines au maximum de leurs capacités de production soit pour investir dans de nouveaux équipements et pour créer les emplois non délocalisables nécessaires à leur exploitation.

Sans attendre la sortie prochaine de la feuille de route gouvernementale qui visera à un recyclage à 100% des déchets plastiques en 2025, les régénérateurs du SRP sont donc mobilisés pour donner un nouvel élan au développement de l'économie circulaire dans la filière plastique au service d'une économie sobre en ressources et en carbone

Ils attirent cependant l'attention des autres acteurs de la filière sur les conditions impératives du succès de ce retour à un traitement national de ces déchets produits et collectés en France.

- Les régénérateurs doivent pouvoir avoir accès à ce gisement supplémentaire dans des conditions techniques et économiques comparables à celles qui prévalent aujourd'hui sur le marché national pour les déchets de même nature. Ils rappellent en particulier que des déchets correctement triés en entrée de site sont indispensables pour produire les MPR de qualité que requièrent les acheteurs

- Ces acheteurs actuels et futurs de MPR, doivent être conscients du rôle essentiel qu'ils ont à jouer en augmentant leurs achats de MPR et en n'exigeant pas de leurs fournisseurs des efforts indus sur leurs prix de vente alors que ces derniers ont juste permis en 2017 d'atteindre un seuil de rentabilité normal.

- Pouvoirs publics et éco-organismes doivent être prêts à prendre des dispositions pour préserver l'équilibre des filières les plus fragiles qui vont devoir faire face à des augmentations de volumes de déchets plastiques d'origine industrielle. C'est ainsi que la régénération des déchets de films PEBD d'origine agricole comme celle plus récente des films d'origine ménagère issus de l'extension des consignes de tri vont devoir affronter celle des films d'origine industrielle beaucoup moins pollués qui permettent d'obtenir du R-PEBD Granulés de qualité comparable à celle du vierge qu'exige le marché.